COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Kaouthar Benameur, Laurent Remy, Patrick Villette, Caroline Danhiez-Caillot, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Pierre Bertiaux
David Saussol
Alexis Midol-Monnet (arrivée à 20 h37)
Hervé Dole
Albert Da Silva
Elisabeth De Lavergne
Christophe Le Forestier
Louis Leroy

Pouvoir à Mireille Delafaix
Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Eliane Sauteron
Pouvoir à Anne-Charlotte Benichou
Pouvoir à Frédéric Henriot
Pouvoir à Martine Charvin
Pouvoir à Philippe Villette
Pouvoir à Caroline Danhiez-Caillot

Absents: //

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Laurent Remy est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-46 – **JEUNESSE** – PARTICIPATION COMMUNALE A L'ABONNEMENT DE LA CARTE IMAGINE'R

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2016-04-0004 du Conseil départemental en date du 25 janvier 2016,

Vu l'avis de la Commission de la Vie de la Cité du 15 mai 2023,

Considérant les conditions d'accès et les services proposés par l'abonnement « Imagine'R scolaire » et « Imagin'R étudiant » qui permettent de se déplacer sur l'ensemble du réseau des transports en commun lle de France 7j/7,

Considérant les conditions d'accès pour les collectivités au contrat « tiers payant » du Groupement d'intérêt Economique COMUTITRES, agissant pour le compte d'OPTILE et de la RATP et de la SNCF, pour gérer et attribuer les abonnements du dispositif « Imagine R » dont la carte

« Imagine'R scolaire »,

Considérant la volonté de la commune de maintenir son soutien financier annuel pour l'année scolaire 2023-2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Maintient le soutien financier de la ville aux abonnements de la « carte Imagine'R scolaire » pour les élèves orcéens de la 6e à la Terminale à hauteur de 80 €.
- Maintient le soutien financier de la ville aux abonnements de la « carte Imagine'R étudiant» pour les étudiants
- Précise que cette aide aux étudiants sera répartie comme suit : 50€ pour les nonboursiers, 80€ pour les boursiers des échelons 0 bis à 3, 100€ pour les boursiers des échelons 4 à 7.
- Précise que cette aide est attribuée aux étudiants orcéens de moins de 25 ans
- **Précise** que les pièces justificatives suivantes devront être présentées lors de la demande d'aide financière :
 - carte d'étudiant de l'année scolaire,

13 D MAI 2023

- justificatif de domicile,
- carte de boursier et justificatif du niveau de bourse,
- dossier Imagin'R ou n° de dossier de la carte de transport Imagin'rR
- Précise que les dossiers devront être validés au Point Information Jeunesse entre le 1^{er} juillet et le 13 novembre 2023
- Autorise le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au renouvellement de cette prise en charge.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le 13 0 MAI 2023

David ROS Maire d'Orsay

Conseiller départemental de l'Essonne

Ref 201 524 Berger-Levrault (1309)